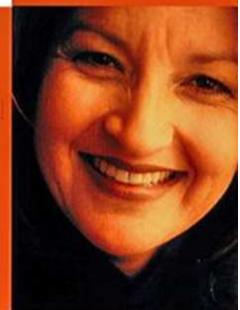




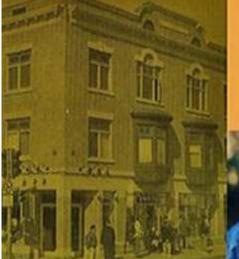
Rapport annuel 2013
Conseil de quartier
Des Châtels

Mon Quartier j'y vis... j'y vois!















RAPPORT ANNUEL 2013

CONSEIL DE QUARTIER DES CHÂTELS

TABLE DES MATIÈRES

MO	T DU PRÉSIDENT	4
1.	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
2.	TERRITOIRE	6
3.	RAPPORT DES ACTIVITÉS 2013	6
	Plan d'action du Plan directeur du quartier	6
	Plan d'action annuel	7
	La sécurité routière L'urbanisme Les parcs de voisinage et les loisirs	
	Autres dossiers	8
4.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	10
COI	CONCLUSION	

MOT DU PRÉSIDENT

Après huit (8) années de service au Conseil de quartier Des Châtels, dont deux à titre de président, j'ai le plaisir de vous présenter le dernier rapport annuel du Conseil, celui de 2013, lequel revêt à la fois un caractère de bilan sur les dossiers réalisés ainsi que sur ceux encore en cours de réalisation et, à la fois, un caractère de revue prospective des problématiques à résoudre au cours des toutes prochaines années.

Les problèmes graves que posent la vétusté et l'insuffisance des infrastructures souterraines dans plusieurs secteurs du quartier et le problème de la survie même des conseils de quartier dans l'Arrondissement retiendront principalement mon attention. Un coup d'œil sur l'avenir quant à nos infrastructures récréatives, concernant surtout des investissements envisagés ou en voie de réalisation relativement à l'aménagement de nos parcs, feront aussi l'objet de mes commentaires.

Une étude, commandée par la Ville, portant sur la requalification du boulevard Masson-De L'Ormière, l'une des principales préoccupations du Conseil depuis 2007, se pointe désormais à l'horizon. J'espère que cette étude saura s'enrichir des propositions, déjà formulées en 2007, par 17 futurs architectes urbains, étudiants à la maitrise, de l'École d'architecture de l'Université Laval ainsi que des recommandations incessantes du Conseil de quartier Des Châtels relativement à l'une d'entre elles, soit celle de la création d'un parc linéaire reliant le parc Chauveau et le parc Montchâtel par l'ouest du quartier; devant passer à travers le futur développement urbain prévu à la limite ouest du quartier, ce projet de parc linéaire est identifié dans le Plan directeur du quartier et dans son Plan d'action, de même que dans les recommandations, les procès-verbaux, les comptes rendus et les rapports sous la dénomination de « La Coulée verte ».

Je quitte le Conseil de quartier avec la conviction du devoir accompli et je propose ce bilan et cette revue de programme pour la suite des choses.

Les principales activités réalisées au cours de cette année sont les suivantes :

- étude de trois (3) demandes d'opinion soumises par l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles;
- étude d'une (1) demande d'opinion soumise par l'Arrondissement Des Rivières;
- suivi du Plan d'action du Plan directeur du quartier;
- participation à des rencontres d'information.

Au nom de tous les membres, je remercie le personnel de l'Arrondissement et de la Ville ainsi que les conseillers municipaux du quartier, pour leur excellente collaboration dans le traitement des dossiers ayant fait l'objet d'opinions, de recommandations ou d'interventions.

Le président

Jean-L. Lefebvre

Jan Lephre

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'année 2013, le conseil d'administration du Conseil de quartier Des Châtels est composé comme suit :

M. Jean-L. Lefebvre Président
M^{me} Caroline Beaudry Vice-présidente

M. Jean-Claude Falardeau Trésorier
M^{me} Francine Lessard Secrétaire
M. François Rochette Administrateur

Membres sans droit de vote jusqu'en octobre 2013 :

M. Simon Brouard
 M. Patrick Paquet
 Conseiller municipal, district électoral Des Châtels
 Conseiller municipal, district électoral de Neufchâtel

Membres sans droit de vote à compter de novembre 2013

M. Raymond Dion, Conseiller municipal, district électoral Loretteville-Des Châtels M^{me} Dominique Tanguay Conseillère municipale, district électoral Duberger-Les-Saules

Conseiller en consultations publiques :

M. Marc Bédard

Secrétaire de soutien :

M^{me} Jeannine Lefebvre Secrétaire de soutien

Ayant obtenu des Lettres patentes en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), le conseil de quartier est un organisme consultatif créé conformément à la Charte de la Ville de Québec (L.R.Q., c. C-11.5) ainsi qu'au Règlement sur la constitution des conseils de quartier (R.V.Q., c. 213) et configuré conformément au Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (R.R.V.Q., c. F-1) en concordance avec le Règlement sur la politique de consultation publique de la Ville de Québec (R.R.V.Q., c. P-4) Ne disposant désormais plus d'un pouvoir de consultation publique, il est devenu l'interlocuteur privilégié de la Ville pour permettre aux citoyens de faire valoir leurs opinions et leurs intérêts.

Son conseil d'administration se réunit généralement une fois par mois et les rencontres sont publiques. Il y a toujours une période réservée aux questions et aux commentaires du public, de même qu'une autre réservée aux conseillers municipaux. Les conseillers municipaux participent aux réunions, mais n'ont pas le droit de vote. Des comités pléniers peuvent aussi être convoqués sur des sujets précis, notamment sur le Plan directeur du quartier ou sur le Plan d'action afférent.

Au cours de l'année 2013, outre son assemblée générale annuelle, le conseil de quartier Des Châtels a tenu sept (7) réunions régulières, dont une (1) a dû être reportée.

Le Conseil a maintenu une structure de fonctionnement basée sur le partage des responsabilités en formant des comités de travail « ad hoc » sur différents champs d'intérêt ou d'actualité.

2. TERRITOIRE

Le quartier Des Châtels est un territoire couvrant une partie du district électoral Loretteville-Des Châtels et une partie de celui de Duberger-Les-Saules. La plus grande partie du territoire se situe dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Plus précisément, il y a surtout le territoire compris, à l'ouest du boulevard De L'Ormière, entre le boulevard De L'Auvergne et l'avenue Chauveau, qui fait partie de l'arrondissement Des Rivières.

Le quartier Des Châtels longe la rivière Saint-Charles et le quartier de Loretteville, à l'est. Au sud, il est délimité par le boulevard De L'Auvergne, du côté ouest du boulevard De L'Ormière, et, du côté est du boulevard De L'Ormière, par le côté sud bâti de l'avenue Chauveau jusqu'à la ligne, au sud, qui prolonge vers l'ouest, jusqu'au boulevard De L'Ormière, la pointe la plus à l'ouest de la rivière Saint-Charles. L'autoroute Henri-IV constitue sa limite ouest et le parc Montchâtel (rue Paul-Kane, rue de Jade), sa limite nord.

3. RAPPORT DES ACTIVITÉS 2013

Plan d'action du Plan directeur du quartier

Les membres du Conseil ont fait le suivi du Plan d'action du Plan directeur du quartier : travaux réalisés ou en cours de réalisation, actions à mettre en œuvre au cours des années 2012 et 2013, et même, hypothèses de travail pour les années 2012 et 2013.

Rappelons les principales actions prioritaires des années 2012 et 2013, choisies par le Conseil, en remplacement partiel des actions prioritaires des années précédentes; ce choix d'actions n'a pas changé jusqu'ici :

- Préconiser une meilleure accessibilité au parc Montchâtel pour accueillir les utilisateurs en préconisant l'aménagement d'une entrée à l'ouest du parc;
- Réaliser des aménagements paysagers et une signalisation particulière pour indiquer aux citoyens les entrées de l'Arrondissement et du quartier;
- Exercer un suivi serré du projet de la firme Cominar afin d'assurer un secteur d'emploi dans le secteur non résidentiel localisé au sud-ouest du quartier, en harmonie avec les secteurs bâtis existants, et de planifier des usages résidentiels répondant à différentes clientèles, en respectant une gradation des densités résidentielles;
- Accorder une attention particulière à toute initiative de la Ville visant à développer un concept d'aménagement et de mise en valeur du boulevard De L'Ormière;
- Planifier et aménager un parc de voisinage dans le secteur Pincourt;
- Revoir la vocation et, en conséquence, l'aménagement du parc Des Musiciens en tenant compte de tous les usagers, mais particulièrement des écoliers;
- Encourager les événements locaux déjà existants destinés à une clientèle cible;
- Soutenir des événements locaux permettant des échanges entre les citoyens du quartier, comme l'organisation d'une fête annuelle de voisins.

Plan d'action annuel

La sécurité routière

Le comité sur la sécurité routière avait demandé aux dirigeants des écoles sur le territoire de remplir un formulaire d'évaluation et d'appréciation des projets réalisés en 2011. Le comité avait ajouté sa requête auprès des dirigeants de deux (2) garderies.

Malgré l'absence d'activités particulières en matière de sécurité routière, le Conseil a poursuivi sa vigilance à cet égard au cours de l'année 2013 et tient à ce que les artères du quartier demeurent sécuritaires, particulièrement sur les aspects suivants :

- le respect des limites de vitesse près des écoles et des parcs;
- la sécurité aux abords des parcs de quartier;
- la sécurité sur les pistes cyclables;
- la sécurité des piétons aux intersections.

Particulièrement en 2013, on a poursuivi l'objectif suivant :

• effectuer, au besoin, des démarches auprès des partenaires, de l'Arrondissement et du Service de police de La Haute-St-Charles en matière de sécurité routière.

• L'urbanisme

Quatre (4) demandes d'opinion furent soumises au Conseil de quartier : une première, relative à un projet de règlement visant un gros projet de développement commercial de 15 bâtiments pour loger des services de proximité dans la zone 66207Cc, aux limites du quartier et de celui du quartier de Val Bélair, au nord-ouest du territoire; ce projet incluait l'aménagement d'un (1) bassin de rétention ainsi que des normes de stationnement et d'affichage. Une deuxième demande d'opinion, relative à une modification additionnelle au règlement qui avait fait l'objet de la première demande d'opinion, a suivi trois (3) mois plus tard : ce projet de règlement visait l'installation d'un (1) poste d'essence et l'interdiction de l'installation d'établissements d'enseignement de niveau secondaire dans cette zone. Une troisième demande d'opinion, relative à un règlement de type « omnibus » portant notamment sur les marges de recul des bâtiments d'habitation et sur les normes de revêtement extérieur des bâtiments, entre autres, interdisant l'usage du vinyle, a été traitée en fin d'année. Une quatrième demande d'opinion a été sollicitée par l'Arrondissement Des Rivières sur un règlement portant sur l'apparence extérieure des édifices dans plusieurs zones du quartier. Ce projet de règlement ne visait pas les bâtiments situés sur le boulevard De L'Ormière. Ce règlement consacrait cependant la disparition, avec l'abandon de leur protection, de la trame des maisons anciennes du boulevard De L'Ormière.

• Les parcs de voisinage et les loisirs

Tous les parcs du quartier ont fait l'objet d'études en 2011 afin de déterminer leurs besoins d'équipements futurs ou de mobilier urbain. Nous en attendions les résultats en 2012, ce qui n'est pas venu. En 2013, des gestes concrets ont été posés par la Ville pour satisfaire notre demande d'un parc de proximité ou de voisinage dans le secteur Pincourt : des installations ont été réalisées pour les jeunes de 5 ans et moins dans ce secteur; c'est au parc Pierre-Laporte que le tout a été aménagé. Après une séance d'information mouvementée, tenue le 9 janvier 2014, les installations deviendront définitives à cet endroit, au printemps 2014.

Plusieurs autres parcs feront l'objet d'un investissement et d'une mise aux normes en 2014 et 2015. Ces projets ont été exposés au Conseil par une urbaniste de la Ville, en septembre 2013. Ce sont les parcs Véga, Des Sureaux, Vanier et Montchâtel. On y remplacera des équipements, on en installera d'autres, on fera du terrassement et du drainage et on climatisera le pavillon du parc Montchâtel. Un nouveau parc naîtra en 2015 : ce sera le parc Des Abattis. La vocation du parc Des Musiciens fait l'objet d'une étude.

Autres dossiers

Au-delà des sujets décrits précédemment, les membres du Conseil d'administration ont été saisis de différents dossiers. Citons notamment les suivants :

 la problématique relative au ruisseau Sainte-Barbe et au secteur de la rue Saint-Maurice;

Une situation imprévue, mais d'une gravité sans précédent, est survenue le 31 mai 2013 alors que les égouts pluviaux ont refoulé dans plusieurs dizaines de sous-sols de résidences du quartier. Une pluie abondante, tombée en peu de temps, a causé des dommages considérables dans beaucoup de résidences du quartier. Ce phénomène a démontré que le réseau d'égouts installés il y a plusieurs décades ne suffit plus en raison de sa vétusté et de sa vulnérabilité, mais surtout parce qu'un développement urbain important a pris place sur le territoire du quartier de Loretteville, lequel est plus élevé que celui du quartier Des Châtels. *Il faudra des travaux municipaux de grande ampleur et exécutés en toute urgence* si la Ville ne veut pas faire l'objet de poursuites judiciaires importantes et coûteuses dans les années qui viennent. À notre connaissance, trois (3) compagnies d'assurance ont déjà entrepris des poursuites dont l'issue pourrait s'avérer plutôt désastreuse pour la Ville, si la Ville perd éventuellement ses causes.

Le Conseil de quartier a donc formulé une résolution demandant instamment à la Ville de procéder d'urgence à des travaux de réfection des infrastructures souterraines dans le secteur du ruisseau Sainte-Barbe de même que de la rue Saint-Maurice. Cette résolution a été déposée en séance publique du Conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles, tenue le 3 juillet 2013, et le Conseil a reçu des promesses formelles de prises d'action, visant à corriger la situation, de la part des dirigeants de l'Arrondissement les 27 août et 9 septembre 2013. Un rapport d'ingénierie a été déposé

et reçu, en septembre 2013, par le conseiller municipal responsable du dossier à l'Arrondissement. Des études d'ingénierie plus spécifiques du réseau d'égouts seront réalisées au printemps, à l'été et à l'automne 2014 et le début des travaux de réfection est envisagé pour 2015. Les mêmes élus, sauf un (1), ont été réélus en novembre 2013.

Le Conseil a également pris acte des déclarations du maire de la Ville qui, dès juin 2013, a promis de changer les priorités du PTI 2014-2016 pour la réfection des infrastructures souterraines des secteurs sinistrés. Des sommes pour la réalisation des travaux devraient apparaître dans le PTI 2015-2017, en décembre 2014, avec le dépôt des études d'ingénierie plus spécifiques devant être réalisées dans les secteurs sinistrés au printemps et au milieu de l'année 2014.

Le Conseil de quartier se propose de suivre l'évolution de ce dossier de façon serrée.

- Le point sur les travaux routiers et l'ouverture de rues;
- Le suivi de la consultation publique tenue par la Commission métropolitaine de Québec, auprès de laquelle le Conseil avait soumis un mémoire, en juin 2011;
 - La visite de l'une des quatre (4) usines de production de l'eau potable, soit celle en Haute-Saint-Charles, a confirmé <u>les inquiétudes du Conseil de quartier</u>, exprimées dans son mémoire, soumis en 2011, à cette Commission, à propos des conséquences provoquées par les changements climatiques, notamment <u>l'envahissement à moyen terme des eaux du Saint-Laurent dans les terres basses de la région de Québec</u>, là où sont situés plusieurs quartiers du centre de la Ville de Québec et de ses banlieues;
- L'aménagement d'une station de pompage sur le réseau d'aqueduc à l'intersection des rues Durand et Saint-Maurice ainsi que de la rue Durand et du boulevard De L'Ormière, un projet coûteux et très important; ce projet est terminé depuis l'été 2013;
- La reconstruction du centre commercial sur le boulevard De L'Auvergne; ce projet est terminé depuis le printemps 2013;
- Divers travaux de pavage sur les rues du quartier;
- La construction de 2 bassins de retenue des eaux tout près du ruisseau Montchâtel;
- Le parcours et l'éventualité de travaux relatifs à la « Coulée verte », à venir en 2015, dans le cadre du projet de la firme « Cominar »;
- Le développement domiciliaire en cours;
- Le projet d'aménagement pour l'avenue Chauveau, à partir du boulevard De L'Ormière jusqu'au boulevard Saint-Jacques; des sommes pour ce projet sont désormais prévues au PTI;
- Le dossier de l'aménagement de la cour de l'école La Chaumière; ce projet a fait l'objet de discussions concernant sa concrétisation; des travaux devraient être réalisés en 2014:
- L'augmentation proposée de la subvention de l'Arrondissement à la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; cette recommandation du Conseil n'a pas encore été concrétisée à ce jour;
- La problématique à l'intersection Chauveau-De L'Ormière-De L'Auvergne;

- La problématique du changement d'horaire des séances du Conseil d'arrondissement;
- La problématique de la diffusion à la télévision des séances du Conseil municipal;
- Le prêt de notre nouveau local, au Centre communautaire Michel-Labadie, à une (1) reprise, à des fins de compétitions sportives.

À tour de rôle, les membres du conseil d'administration se sont fait un devoir d'assister aux séances du Conseil d'arrondissement et ont suivi de très près celles du Conseil municipal. Plusieurs membres ont assisté à des activités d'information organisées par la Ville.

Des documents communs ont été construits, discutés et présentés à la Ville par l'ensemble des conseils de quartier, à l'invitation de cette dernière, pour refléter l'expression de leurs besoins et de leurs attentes :

- un premier document concernant le rôle et le fonctionnement des conseils de quartier;
- un autre document sur l'arrimage entre la Ville et les conseils de quartier, surtout en ce qui a trait au suivi des plans directeurs de quartier;
- un troisième document portant sur les communications des conseils de quartier, surtout avec les instances de la Ville.

Ce projet de consultation a abouti à un rapport soumis au Conseil municipal en 2013, mais aucun changement officiel sur le plan règlementaire, administratif ou fonctionnel n'a été encore concrétisé, au 31 mars 2014, relativement à ces préoccupations. *Le résultat de cette inaction a grandement atteint le désir et l'intérêt de participation citoyenne.* La survie même de plusieurs conseils de quartier dans l'Arrondissement est en péril, car les citoyens hésitent dorénavant à s'impliquer dans les conseils d'administration des conseils de quartier désormais privés d'un pouvoir autonome d'origine important, celui de consulter la population de leur territoire, s'ils le jugent à propos.

4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2013

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le mardi, 16 avril 2013, en présence de quelques citoyennes et citoyens.

Trois (3) postes en élection réservés aux femmes se sont retrouvés comblés par M^{me} Sylvie Althot, M^{me} Francine Lessard et M^{me} Caroline Beaudry. Cette dernière avait été élue pour 2 ans en 2012. Le quatrième poste est demeuré vacant, faute de candidature. Trois (3) postes réservés aux hommes se sont retrouvés comblés par MM. Jean-L. Lefebvre, Jean-Claude Falardeau et François Rochette. Ce dernier avait été élu pour 2 ans en 2012. Un poste réservé aux hommes est aussi demeuré vacant, faute de candidature. Les quatre (4) personnes postulant un poste ont donc été élues par acclamation. M^{me} Sylvie Althot a dû quitter le Conseil en juin 2013 en raison d'un changement de domicile dans un autre quartier.

Il y a eu dépôt et ratification du rapport annuel 2012.

CONCLUSION

Le conseil d'administration du Conseil de quartier Des Châtels a été très actif à différents niveaux en 2013, et ce, surtout en raison des refoulements graves d'égouts pluviaux survenus le 31 mai 2013. Mentionnons, pour exemples, ses interventions à la Ville et à l'Arrondissement. Il a été aussi sensible aux préoccupations des citoyens qui se sont exprimés au cours de l'année, surtout sur la question du refoulement des égouts.

En 2013, des modifications devaient être apportées au rôle et au fonctionnement des conseils de quartier, à leurs communications, surtout avec les instances de la Ville, et un meilleur arrimage de leurs plans directeurs avec les projets de la Ville devaient apporter un souffle nouveau à la participation citoyenne. Malheureusement, aucun développement n'est survenu à cet égard, encore au 31 mars 2014; ceci nuit grandement à la participation citoyenne et met en péril l'existence même de plusieurs conseils de quartier en raison du désintérêt ressenti récemment chez les citoyens de s'impliquer dans les conseils de quartier.